



Saisie attribution aide

Par **ST33**, le **14/05/2025** à **14:41**

Bonjour,
En date du 02 Janvier 2025 ayant une dette restant de 949,71 €
En date du 27 Février 2025 dette restante de 805,31 €
Une saisie sur mon compte bancaire de 608,21 € en mars 2025
Aujourd'hui une saisie de nouveau sur mon compte bancaire de 790,88 €
Je ne comprends pas que l'on me réclame autant encore et soit saisie de t'elle somme encore au vue du restant a payer avant la précédente saisie.
Sur le dernier acte de procès verbal de saisie attribution reçu aujourd'hui il est indiqué des sommes mirobolantes par rapport à ma dette restantes (598,94€ frais mise en demeure LR/AR) est ce normal???
Pouvez vous m'aider afin de régulariser cette situation.
En vous remerciant par avancernxxxxxxxxxx

Par **amajuris**, le **14/05/2025** à **16:28**

bonjour,
à la dette initiale s'ajoute toujours des intérêts, des frais de recouvrement.
s'agissant d'une saisie qui indique que votre créancier a obtenu un jugement valant titre exécutoire vous condamnant à payer, vous avez peut-être été condamné à payer des frais de procécure engagés par votre créancier.
salutations